

## Rance 2 reçoit encore du papier bleu (3)

**Author** : Riposte Catholique

**Categories** : [Brèves](#)

**Date** : 23 avril 2010

L'avocat de l'abbé Paul Aulagnier de l'I.B.P., qui avait aussi été invité sur le plateau de France 2 pour le "débat" sur « Les Infiltrés », a fait savoir dans les formes que son client demandait lui aussi à ce que son nom, qualité, image et propos soit retranchés de ce débat pour le cas où il serait diffusé mardi prochain, au motif que « invité pour parler de la tradition catholique », il a découvert « sur le plateau qu'il lui faudrait intervenir sur la base d'un reportage à charge et partial » contre l'I.B.P. et « utilisant des méthodes parfaitement contestables ».

L'abbé Paul Aulagnier, poursuit l'avocat, « considère avoir été trompé sur l'objet et la portée réels de ce reportage [et] ne veut en aucun cas par sa présence cautionner les attaques injustes et indignes contre l'institut auquel il appartient. » L'abbé Aulagnier n'ayant « donné aucune autorisation de cession de droits de son image et d'exploitation de celle-ci », son avocat « fait interdiction d'utiliser et de diffuser son image, son nom et les propos » enregistrés sur le plateau.

Il est plus que probable que France 2 n'en tiendra aucun compte : la chaîne a suffisamment d'argent – le nôtre ! – et d'avocats pour bafouer le droit le plus élémentaire des personnes. Il est beau le « service public » !

Daniel Hamiche